



Aujourd'hui le 22 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 54 835 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 69 dans les 24 dernières heures), 520 personnes sont hospitalisées, 57 personnes sont aux soins intensifs et 5 417 personnes sont malheureusement décédées (aucun nouveau décès n'a été enregistré).

REMANIEMENT MINISTÉRIEL À QUÉBEC

Le premier ministre du Québec, François Legault, a procédé cet après-midi au remaniement de son Conseil des ministres. Le remaniement ministériel concerne les ministres suivants :

- M. **Christian Dubé** : ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la région de la Montérégie;
- M^{me} **Nadine Girault** : ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- M. **Simon Jolin-Barrette** : ministre de la Justice, ministre responsable de la Langue française, ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire et leader parlementaire du gouvernement;
- M^{me} **Sonia LeBel** : ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information;
- M^{me} **Danielle McCann** : ministre de l'Enseignement supérieur;
- M. **Jean-François Roberge** : ministre de l'Éducation.

Par ailleurs, le premier ministre a également annoncé des modifications au comité des priorités de la relance économique, dirigé par le ministre des Finances, M. Éric Girard. En raison du nouveau rôle de M. Christian Dubé comme ministre de la Santé et des Services sociaux, qui consacrera toute son énergie à renforcer le réseau de la santé, ce dernier est remplacé, dans le comité, par M^{me} Sonia LeBel. De plus, sont ajoutés au comité la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M^{me} Nadine Girault, ainsi que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

CONCERNANT LES ASSEMBLÉES DE CONSEIL, LES RÉUNIONS ET LA RÉOUVERTURE DES BUREAUX

Comme vous avez pu le lire dans les numéros précédents de l'infolettre, nous sommes toujours en attente de nouvelles consignes concernant les réunions des conseils municipaux et la possibilité de les tenir en présence du public. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral a annoncé le retour graduel des employés dans les bureaux, dans leur milieu de travail habituel. Aussi, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé des directives claires au gouvernement sur ces sujets et on nous certifie que de nouvelles consignes seront publiées dans quelques jours. Nous vous tiendrons informés.

ASSEMBLÉE DES MRC VIRTUELLE EN PRÉSENCE DES MINISTRES ANDRÉE LAFOREST ET PIERRE FITZGIBBON

Ce 22 juin avait lieu la première Assemblée des MRC du Québec virtuelle, réunissant 176 participants. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ont pris la parole pour discuter des impacts financiers de la pandémie pour les municipalités et de la réforme d'Investissement Québec. Parmi les autres sujets inscrits à l'ordre du jour, on retrouvait également la démarche d'identification des priorités pour la relance des régions. Quatre résolutions ont été adoptées lors de l'Assemblée, dont une demandant la mise en place d'un fonds d'action pour la relance des régions, textes que vous trouverez en cliquant [ICI](#).



PUBLICATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC RELATIVE AUX STRATÉGIES DE COMMUNICATION EN LIEN AVEC LA COVID-19

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a mis en ligne une publication sur la COVID-19 intitulée *Stratégies de communication pour soutenir la promotion et le maintien des comportements désirés dans le contexte de déconfinement graduel*.

Ce document a pour objectif de déterminer les stratégies de communication visant à favoriser le maintien des comportements désirés dans le contexte du déconfinement graduel. Il est destiné aux institutions, organisations et intervenants appelés à promouvoir le respect des recommandations émises par le gouvernement. Les stratégies de communication proposées tiennent compte de plusieurs facteurs en jeu, entre autres la compréhension des informations sur la pandémie, la confiance du public, la perception des risques, les normes sociales et la résilience communautaire.

La publication est disponible [ICI](#).

LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (PRIMADA)

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, ont lancé aujourd'hui un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA). Ce programme vise à soutenir des initiatives qui favorisent le vieillissement actif au sein de la communauté.

Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui procèdent actuellement à la mise en œuvre de leur plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) pourront soumettre leurs projets, et ce, du 22 juin au 2 septembre 2020. Les projets admissibles concernent la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures visant à améliorer la qualité de vie des aînés.

Les projets devront toucher des infrastructures de propriété municipale utilisées par les personnes âgées et qui répondent à leurs besoins et attentes. Les infrastructures doivent correspondre à l'une des grandes catégories suivantes :

- amélioration, rénovation et construction de bâtiments;
- infrastructures récréatives et de loisirs;
- mobilier urbain et voirie.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RÉOUVERTURE DES PISCINES PUBLIQUES INTÉRIEURES - RAPPEL DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

À la suite de l'annonce récente par le gouvernement de la réouverture des piscines publiques intérieures, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite

vous rappeler les exigences réglementaires relatives à la qualité de l'eau de ces bassins, ainsi que les bonnes pratiques pour éviter les risques associés à la légionellose. Une eau de qualité contribue à protéger la santé des usagers et des suivis réguliers sont primordiaux.

Vous trouverez ci-dessous un résumé que nous vous invitons à transmettre aux personnes concernées.

Réouverture des piscines et autres bassins artificiels intérieurs (excluant les spas)

Informations et recommandations touchant la qualité de l'eau

Vous êtes responsable d'une piscine ou d'un bassin artificiel intérieurs que vous avez dû fermer de façon prolongée pendant la pandémie de la COVID-19? Avant d'accueillir de nouveau des baigneurs, prenez connaissance des informations et des recommandations contenues dans ce feuillet pour vous assurer de la qualité de l'eau de votre piscine ou de votre bassin.

Notez bien : les exigences et recommandations gouvernementales concernant les mesures de distanciation physique, de restriction de l'achalandage et de désinfection des surfaces dans les établissements dotés de piscines ne sont pas abordées dans le présent document. Pour obtenir de l'information sur la reprise graduelle des activités et sur les exigences qui y sont ou y seront associées, consultez la page Web suivante : [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

La COVID-19 et l'eau de baignade

Les concentrations de désinfectant prévues par le [Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels](#) (le Règlement) sont considérées comme suffisantes pour inactiver les virus, y compris ceux de la famille des coronavirus. Il n'existe pas de preuve indiquant que l'eau de baignade représente un vecteur de transmission du coronavirus responsable de la COVID-19.

La qualité de l'eau d'une piscine ou d'un bassin doit être conforme en tout temps aux normes réglementaires afin de protéger la santé des usagers. Avant de procéder à la réouverture de votre piscine ou de votre bassin, suivez rigoureusement les exigences du Règlement.

Consultez également le document [COVID-19 : lieux de baignade](#) publié sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec. Vous y trouverez des conseils sur l'hygiène des baigneurs et sur la désinfection des équipements, ainsi que des informations plus détaillées sur le risque pour la santé associé à la fréquentation des piscines et autres bassins artificiels.

Exigences réglementaires

Avant de permettre la réouverture de votre piscine ou de votre bassin artificiel, vérifiez que les paramètres suivants respectent les normes du Règlement prévues pour votre installation et notez les résultats de vos mesures dans un registre :

- Concentrations minimale et maximale en désinfectant résiduel (chlore, brome ou ozone);
- Concentration maximale en chloramines, lorsque le chlore est employé pour la désinfection;
- pH;
- Alcalinité;
- Limpidité (lorsqu'applicable);
- Température de l'eau.

Après l'ouverture, continuez à suivre rigoureusement ces paramètres de qualité de l'eau, ainsi que tous ceux prévus par le Règlement, notamment les paramètres microbiologiques (*E. coli* ou coliformes fécaux).

Si vous êtes le propriétaire ou l'exploitant d'une piscine intérieure, suivez les normes décrites dans [cet aide-mémoire](#).

En cas d'accident vomitif ou fécal, suivez la procédure prévue par le Règlement. Faites évacuer les baigneurs, fermez l'accès au bassin et augmentez la teneur en chlore résiduel libre pour atteindre les valeurs suivantes :

- Au moins 10,0 mg/l durant 16 heures ou au moins 20,0 mg/l durant 8 heures (pour des selles liquides);
- Au moins 2,0 mg/l durant 0,5 heure (pour des selles solides ou des vomissements).

Vous pouvez redonner l'accès au bassin lorsque la mesure des paramètres énumérés plus haut indique que ceux-ci sont conformes aux normes.

Pour d'autres questions sur le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, communiquez avec votre [direction régionale](#).

L'eau stagnante et la légionellose

La qualité de l'eau qui stagne dans les équipements et la tuyauterie peut se dégrader. La concentration en désinfectant peut diminuer, ce qui entraîne parfois la croissance de bactéries indésirables. Parmi celles-ci, on trouve *Legionella pneumophila*, une bactérie pouvant causer la légionellose. Cette maladie est causée par une infection des poumons qui se transmet par les aérosols pouvant notamment provenir des pommes de douches. La bactérie *Legionella* se multiplie efficacement dans une eau stagnante dont la température se situe entre 25 et 45 °C. Des précautions simples permettent de prévenir le risque associé aux légionelles.

Précautions pour prévenir la légionellose

- Piscines
 - Remettez en marche votre installation quelques jours avant l'admission des premiers usagers, y compris la ventilation de votre bâtiment.
 - Faites circuler de l'eau contenant le désinfectant dans toutes les composantes de la piscine ou du bassin sans exception : tuyaux, pompes, filtres, etc. N'oubliez aucune section de la tuyauterie où l'eau pourrait stagner.
 - Faites circuler l'eau contenant le désinfectant dans toutes les parties des jeux d'eau s'il y en a à votre installation.
- Douches, robinets, fontaines d'eau, toilettes
 - Mettez en application le [Guide de recommandations pour la remise en service des réseaux d'eau des bâtiments inoccupés](#) publié par la Régie du bâtiment.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PORTANT SUR LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé aujourd'hui l'octroi d'une aide financière de 175 000 \$ au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Ce montant permettra la réalisation d'un projet d'observatoire de l'action communautaire autonome (ACA) mené conjointement par le RQ-ACA et la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC). Cette recherche partenariale a pour objectif de décrire à court, moyen et long terme les effets, tant positifs que négatifs, de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'ACA, et à définir les défis engendrés par la pandémie, de manière à ce que les organismes soient en mesure d'adapter leurs actions afin de poursuivre leur mission auprès des populations qu'ils desservent.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PLAN DE RELANCE TOURISTIQUE – LANCEMENT DES MESURES POUR INCITER LES QUÉBÉCOIS À DÉCOUVRIR LE QUÉBEC TOURISTIQUE

La ministre du Tourisme a dévoilé hier les premières offres touristiques invitant les Québécois à découvrir le Québec tout en bénéficiant d'économies substantielles. Ces offres sont issues de mesures qui s'inscrivent dans le Plan de relance touristique, dévoilé le 11 juin dernier. Elles représentent des investissements gouvernementaux de 20 millions de dollars au bénéfice des consommateurs et des entreprises touristiques.

Forfaits Explore Québec sur la route

Explore Québec sur la route est un nouveau volet du programme Explore Québec. Les forfaits comprennent le transport, par voie terrestre plutôt qu'aérienne, ainsi qu'un minimum de deux nuitées et de deux attraits phares de la région. Les Québécois pourront bénéficier d'un rabais de 25 % sur le prix de vente de forfaits à destination des régions du Québec offerts par les agences de voyages, les voyagistes et les agences réceptives.

Passeport attraits

Le programme Passeport attraits permet de réduire le coût d'accès aux attraits touristiques du Québec à raison d'un rabais de 20 % à l'achat d'un passeport pour deux attraits, de 30 % pour trois attraits et de 40 % pour quatre attraits.

Carte annuelle du réseau de la Société des établissements de plein air du Québec, édition Bonjour Québec

Un rabais de 50 % est offert sur la carte annuelle parcs nationaux du Québec. En vente exclusivement sur le site sepaq.com, la carte Bonjour Québec donne un accès illimité aux 24 parcs nationaux du Québec pour une période de 12 mois. De plus, cette carte est assortie d'avantages exclusifs, incluant notamment une nuitée gratuite en camping et des rabais sur les produits de la Société des établissements de plein air du Québec.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

Vous pouvez également consulter le site BonjourQuebec.com pour plus d'information.

PLAN DE RELANCE TOURISTIQUE – LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SIGNATURE POUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Hier, le gouvernement du Québec a procédé au lancement de la nouvelle signature touristique Bonjour Québec.

Bonjour Québec concrétise la volonté de distinguer la destination québécoise en mettant notamment l'accent sur son caractère francophone unique en Amérique du Nord et sur l'accueil chaleureux qu'elle réserve aux visiteurs. Formule appréciée et connue des Québécois, Bonjour Québec devient désormais la marque unifiée pour la promotion touristique de la destination du Québec sur le marché québécois ainsi que sur les marchés canadien et international.

Le redéploiement de Bonjour Québec à l'échelle de la province se veut une première étape. Au gré de la réouverture officielle et sécuritaire des frontières, et de la reprise des vols transcanadiens et internationaux, la signature touristique sera éventuellement portée sur l'ensemble des marchés hors Québec. Notons que les associations touristiques régionales pourront intégrer Bonjour Québec harmonieusement à leurs outils de promotion et de communication, tout en conservant leurs images de marque respectives.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PLAN DE DÉCONFINEMENT DE PLUSIEURS MILIEUX DE VIE, D'HÉBERGEMENT ET DE RÉADAPTATION POUR AÎNÉS ET CLIENTÈLES AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a présenté vendredi en fin de journée son plan de déconfinement des résidences privées pour aînés, des ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) ainsi que des milieux d'hébergement pour les usagers ayant une déficience physique (DP), une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Plusieurs des mesures sont entrées en vigueur le 18 juin, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Rappelons que [plusieurs assouplissements concernant les centres d'hébergement et de soins de longue durée \(CHSLD\)](#) sont également entrés en vigueur le 18 juin.

Résidences privées pour aînés

Les visites sont maintenant permises dans les unités locatives des résidents des milieux sans éclosion, et ce, si les personnes s'engagent à respecter les mesures de prévention de la COVID-19. Les activités de groupes intérieures et extérieures seront permises en préconisant la distanciation physique ainsi que le concept de bulle sociale.

Pour ce qui est des RPA où il y a éclosion, les activités repas à la chambre sont maintenues. Toutefois, la prise de repas en salle à manger sera possible dans ces résidences avec le concept de bulle sociale sur les unités fermées qui ne sont pas en éclosion, si les unités sont indépendantes les unes des autres. L'isolement à la chambre ou dans l'unité locale est maintenu pour les personnes infectées, suspectées ou en investigation.

Autres milieux

Le plan de déconfinement annoncé concerne également les ressources intermédiaires et ressources de type familial et ressources à assistance continue, les internats, les foyers de groupe, les unités de réadaptation fonctionnelle intensive et tout autre milieu d'hébergement régi par entente selon l'article 108 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* des programmes-services en déficience physique, en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme.

Les visites sont maintenant autorisées dans l'ensemble de ces milieux en cohérence avec les consignes sanitaires édictées par la Direction générale de la santé publique. Les repas doivent être offerts dans la salle à manger, à moins d'indication contraire ou dans les milieux en éclosion.

Les personnes vivant dans ces milieux sont dorénavant autorisées, à la suite d'une analyse clinique, à sortir pour aller travailler, faire des sorties extérieures, supervisées ou non, et séjourner temporairement dans le milieu familial ou autre milieu désigné dans le plan d'intervention de l'usager. Les visites ou sorties nécessaires à l'intervention sont permises, toutefois les mesures alternatives téléphoniques ou virtuelles pour assurer le suivi peuvent continuer d'être privilégiées.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Pour favoriser la qualité de vie des familles et la conciliation des différentes responsabilités des travailleurs et des étudiants, particulièrement en cette période de pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui l'octroi d'un soutien au Programme de reconnaissance conciliation famille-travail, mis en œuvre par le Réseau pour un Québec Famille (RPQF). Ce nouveau programme, destiné aux employeurs, vise à reconnaître la qualité de leurs pratiques organisationnelles en matière de conciliation famille-travail et à en faire la promotion par l'affichage d'un sceau distinctif. Pour ce faire, le ministère de la Famille versera au RPQF une subvention maximale de 600 000 \$, répartie sur quatre ans.

De plus, une aide financière de 300 000 \$ est accordée à la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) dans le cadre de son projet ConciliACTION, qui sera réalisé sur une période de deux ans. Ce projet vise à joindre les parents et à les outiller pour qu'ils profitent davantage des mesures de conciliation famille-travail-études proposées par leur employeur ou leur établissement d'enseignement.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RAPPEL - PLAN MUNICIPAL DE RÉDUCTION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Webinaire gratuit proposé par la FQM en partenariat avec le MAMH, le 30 juin 2020 de 9 h 30 à 11 h

Le 23 octobre dernier, le gouvernement du Québec annonçait la mise à jour de la réglementation actuelle concernant la présence de plomb dans l'eau potable afin de limiter davantage la présence de ce contaminant dans nos milieux de vie. Le gouvernement du Québec a également annoncé que les

municipalités devraient élaborer un plan afin de remplacer les entrées de service en plomb, qui sont une source importante de plomb dans l'eau potable, en suivant les recommandations de Santé Canada.

Ce webinaire est organisé afin de présenter les étapes de la préparation du plan de même que les outils mis à la disposition des municipalités. Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fqm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a d'entrée de jeu eu une pensée pour ceux qui sont touchés par les feux de forêt au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il a souligné la contribution de la Subvention salariale au maintien en emploi de 2,6 millions de travailleurs. Pour les secteurs économiques qui ne sont pas visés par la reprise progressive, il a rappelé la prolongation de la subvention canadienne, et de la Prestation canadienne d'urgence pour une période de deux mois.

Il a annoncé une contribution de 100 M\$ pour le centre alimentaire de Winnipeg afin de développer la protéine végétale, des innovations qui bénéficieront aux agriculteurs canadiens.

Il a rappelé les efforts du Canada à l'échelle mondiale pour réduire les inégalités. Il a annoncé l'octroi d'un fonds de 94 M\$ pour appuyer la santé et les droits reproductifs des femmes dans le monde.

Questionné quant à l'entente avec le Mexique sur les travailleurs agricoles temporaires, il a indiqué que le gouvernement allait s'assurer que les mesures adéquates soient mises en place pour protéger les travailleurs étrangers.

La formation municipale à distance

